



Je me vois retirer l'assurance de mon credit

Par **lolotetelle**, le **21/04/2008 à 18:56**

en 2007, j'ai souscrit un contrat de credit à la consommation dans une grande surface pour un achat puis j'ai pu bénéficier d'une réserve d'argent par ce groupe. Cette réserve d'argent était couverte d'une assurance en cas de décès, d'arrêt maladie, d'invalidité, et de perte d'emploi. rnrn quand j'ai souscrit, je sortais d'un arrêt maladie chirurgicale et en octobre 2007, je suis retombé en arrêt du à la même maladie et qui m'a coûté d'être déclaré travailleur handicapé et m'a mené à la perte de mon emploi pour inaptitude physique. rn j'ai voulu faire jouer l'assurance de ce contrat et ces derniers se sont prononcés par un refus de prise en charge pour motif: fausse déclaration et m'ont annulé l'assurance de mon contrat. rneffectivement une clause stipule sur le contrat de ne pas avoir été en arrêt maladie qui est écrit en tout petit caractère. je conteste pas le fait que se soit écrit, mais sur la forme et le principe car personne à la signature m'a demandé des renseignements médicaux. Et très honnêtement je n'ai pas lu ces quatre petites lignes. Suite à ça, ils ont annulé mon assurance et refusé ma prise en charge, ni même de me rembourser plus d'un an de cotisation. rnrn ont-ils le droit d'agir ainsi alors qu'aucune information à ce sujet m'a été donnée au moment de la signature? rn quel sont mes recours possibles? rn pourriez-vous m'aider en me répondant s'il vous plaît? rnrn je vous en remercie à l'avance.

Par **jeetendra**, le **22/04/2008 à 09:54**

bonjour, malheureusement l'assureur a raison, [fluo]le contrat d'assurance est un contrat[/fluo] [fluo]de bonne foi[/fluo], l'assureur ne savait pas que vous aviez des antécédents médicaux, il l'a découvert au moment de votre demande de prise en charge en ayant accès à votre dossier médical par l'intermédiaire du médecin expert, par contre si votre maladie actuelle cause de votre invalidité n'a aucun lien avec la maladie antérieure à la signature du contrat l'assureur

doit une prise en charge au moins partielle du crédit, courage, cordialement